



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Déclinaison Hauts-de-France 2023-2032 Du Plan national d'actions

En faveur du Phragmite aquatique



En partenariat avec



Parc
naturel
régional
des Caps et
Marais d'Opale



Parc
naturel
régional
Scarpe - Escaut



PICARDIE NATURE



Eden 62
Pas-de-Calais



Délégation régionale Nord-Pas-de-Calais
Centre de Recherches sur le Baguage des Populations d'Oiseaux



Syndicat Mixte
Baie de Somme
Grand Littoral Picard

REMERCIEMENTS

Un long processus a permis d'aboutir à la nouvelle déclinaison régionale Hauts-de-France 2023-2032 du plan national d'actions en faveur du Phragmite aquatique. Un grand merci donc à l'ensemble des contributeurs à ce document, pour leur participation active :

Aux membres du comité de rédaction qui ont été sollicités de nombreuses fois au cours de ce travail, que ce soit au moment du bilan des précédentes déclinaisons, des différents COPIL et groupes de travail ainsi qu'au moment des relectures ou sollicitations techniques diverses :

Benjamin BLONDEL (Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard), Frédéric CALOIN (GON / Cap-Ornis Baguage), Xavier COMMECY (Picardie Nature), Charlotte DEBRABANT (Eden 62), Xavier GRUWIER (Eden 62), Julien LAIGNEL (Cap-Ornis baguage), Loïc LEDUCQ (Cap-Ornis-baguage / CPIE Chaîne des Terrils), Mathieu LORTHIOIS (PNR Cap et marais d'Opale), Julien MASQUELIER (PNR Scarpe-Escaut).

Pour leur aide, leurs autres contributions, leur relecture, la mise à disposition de documents ou d'informations, leur implication enthousiaste dans différentes actions en cours de déclinaison et notamment les nombreuses heures de tenue de stations de baguage, merci également à :

Christine BLAIZE (Bretagne Vivante), Ludivine CARON (CEN Hauts-de-France), Lucile CHASTEL (CEN Hauts-de-France), Vincent COHEZ (Cap-Ornis baguage/ CPIE Chaîne des Terrils), Bruno COSSEMENT (Eden 62), Rémi DABROWSKI (Eden 62), Marie DELAMAERE (Eden 62), Dominique DEROUT (Eden 62), Xavier DOUARD (Eden 62), Hubert DUGUE (Association ACROLA), Pierre FICHAUX (Cap-Ornis baguage/ CEN Hauts-de-France), Fanny FILIPPA (DREAL Hauts-de-France), Clément HEROGUEL (Eden 62), Eric HUGENTOBLE (Picardie Nature), Guillaume KOTWICA (DREAL Hauts-de-France), David LAVOGIEZ (Eden 62), Sébastien MAILLIER (Picardie Nature), Carole PERRON (PNM Estuaires Picards et de la mer d'Opale), Vincent PILON (Eden 62), Lucie ROUSSEAUX (CEN Hauts-de-France), Pierre THELLIER (Eden 62), Elise TREMEL (CEN Hauts-de-France), Cédric VANAPPELGHEM (CEN Hauts-de-France).

Citation recommandée :

ROUSSEAUX L. (coord.), 2023 – Plan régional d'actions Hauts-de-France en faveur du phragmite aquatique 2023-2032. Conservatoire d'espaces naturels Hauts-de-France & DREAL Hauts-de-France.

INTRODUCTION

D'après Blaize coord., 2016

Le Phragmite aquatique, est un petit passereau paludicole qui effectue une migration transsaharienne. Il niche sur des zones très localisées en Europe de l'Est et hiverne en Afrique de l'Ouest. C'est le seul passereau d'Europe continentale mondialement menacé (classé "VU" sur la liste rouge mondiale de l'UICN (2013)).

Des effectifs en diminution, une aire de répartition très localisée, la diminution du nombre de sites de nidification et une évolution globalement défavorable de ses habitats expliquent sa forte vulnérabilité. Cette situation alarmante a conduit à la rédaction, en 2003, d'un mémorandum d'entente internationale relatif aux mesures de conservation en faveur de l'espèce, proposé par la convention de Bonn sur la conservation des espèces migratrices (CMS). Les pays signataires de ce mémorandum se sont engagés dans la mise en œuvre d'un plan international (Flade et Lachmann, 2008), dont l'objectif était de retirer l'espèce de la liste rouge de l'UICN à l'horizon 2020. Le plan d'actions annexé au mémorandum guide et informe les actions de conservation aux niveaux international et national (recommandations pour chaque pays).

La France, qui est la route de migration post-nuptiale préférentielle de la majorité des jeunes (Jiguet et al., 2011), s'est engagée dans les actions déployées en faveur de l'espèce en signant ce mémorandum international (13 mai 2010). L'engagement international de la France s'est alors traduit par la mise en place d'un Plan National d'Actions (PNA) sur une période de 5 ans (2010-2014). L'objectif principal était la constitution d'un réseau de haltes migratoires, pérennes, en bon état de conservation et riches en zones d'alimentation (Le Nevé et al., 2009).

Ce premier PNA a permis d'augmenter la connaissance des sites utilisés par le Phragmite aquatique en migration post-nuptiale, et dans une moindre mesure en migration pré-nuptiale. Cependant, certains objectifs du PNA 2010-2014 n'ont pas été jugés comme atteints (Blaize coord., 2016), justifiant la réédition d'un second PNA pour la période 2022-2031.

Une première déclinaison régionale a été mise en œuvre en Nord Pas-de-Calais sur la période 2010-2021. La rédaction du second plan national a permis d'initier la réflexion d'une déclinaison à l'échelle de la région Hauts-de-France. Le présent document est l'aboutissement de ce travail.

SOMMAIRE

ETAT DES LIEUX RÉGIONAL.....	9
A. Historique de la déclinaison du PNA en faveur du Phragmite aquatique en Hauts-de-France...	9
B. État des lieux de la connaissance en Hauts-de-France.....	10
B1. Sites de présence dans le Nord et le Pas-de-Calais.....	10
B2. Sites de présence dans la Somme, l'Oise et l'Aisne.....	11
C. Retour sur les actions menées entre 2010 et 2021 : bilan des acquis et marges de progression	
C1. Les réussites de la première déclinaison.....	15
C2. Perspectives pour la déclinaison du second PNA à l'échelle Hauts-de-France (2023-2032)...	16
DÉCLINAISON DU SECOND PNA EN FAVEUR DU PHRAGMITE AQUATIQUE EN HAUT-DE-FRANCE....	18
A. Organisation de la déclinaison Hauts-de-France.....	18
B. Les actions déclinées en Hauts-de-France.....	20
B1. Rappel du plan national.....	20
B2. Déclinaison dans les Hauts-de-France.....	21
C. Tableau de bord.....	23
D. Fiches actions.....	27
BIBLIOGRAPHIE.....	39
ANNEXE I : Liste des sites de présence avérée et de présence potentielle en Hauts de France.....	41
ANNEXE II : Cartographie des sites de présence potentielle dans les Hauts-de-France.....	45

Index des illustrations

Figure 1. Historique des actions menées en faveur du Phragmite aquatique dans les Hauts-de-France.....	9
Figure 2. Départements français concernés par la migration pré et post-nuptiale du Phragmite aquatique (d'après Blaize, coord., 2016).....	10
Figure 3. Localisation des sites de présence du Phragmite aquatique en région Hauts-de-France (2023).....	13
Figure 4. Actions du premier PNA déclinées en Nord Pas-de-Calais et en Picardie.....	15
Figure 5. Déroulé temporel de la rédaction de la déclinaison Hauts-de-France du PNA II.....	19
Figure 6. Processus schématique de déclinaison du PNA II.....	20

Index des tableaux

Tableau 1: Bilan des connaissances des sites de présence dans les départements du Nord et du Pas de Calais.....	41
Tableau 2 : sites de présence potentielle en Nord et Pas-de-Calais.....	42
Tableau 3 : Liste des sites de présence avérée et potentielle pour l'ex région Picardie.....	43

ETAT DES LIEUX RÉGIONAL

A. Historique de la déclinaison du PNA en faveur du Phragmite aquatique en Hauts-de-France

Le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) avait été nommé animateur de la première déclinaison régionale (ex région Nord Pas-de-Calais) du Plan national d'actions, en partenariat avec Cap-Ornis Bagueage (association regroupant la majorité des bagueurs du Nord Pas-de-Calais).

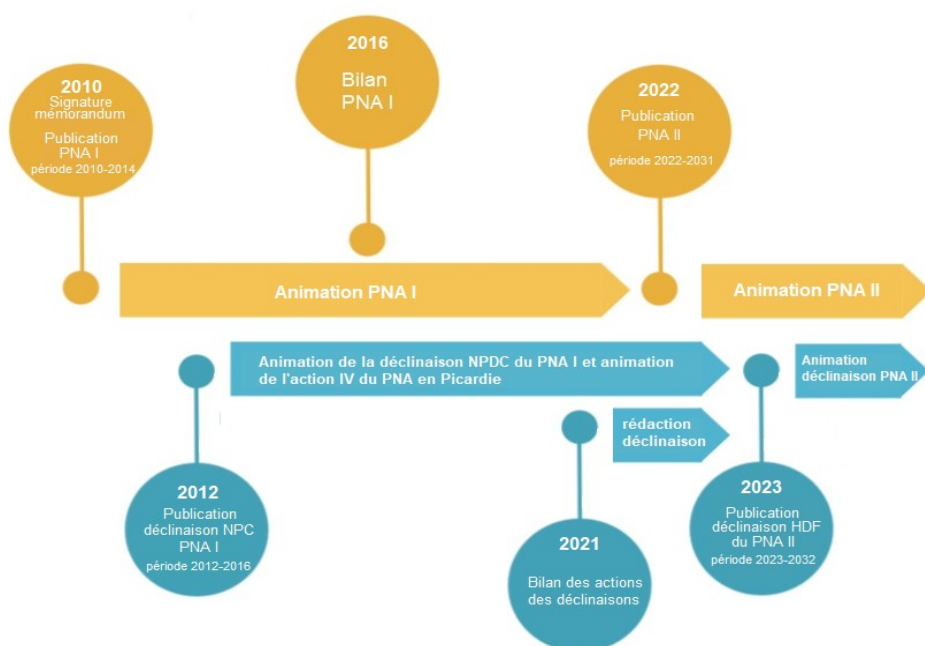


Figure 1. Historique des actions menées en faveur du Phragmite aquatique dans les Hauts-de-France

Cette déclinaison régionale, pilotée par la DREAL Nord Pas-de-Calais, s'est étendue sur la période 2012-2016. Entre 2010 et 2012, au cours de la rédaction de cette première déclinaison, des actions du PNA I ont commencé à être déclinées (principalement celles de recherche par le bagueage). Entre 2016 et 2023 l'animation s'est poursuivie en Nord Pas-de-Calais selon les recommandations de cette première déclinaison et des éléments du second PNA paru en 2022.

En Picardie, le PNA n'a pas été décliné *stricto sensu*, mais certaines actions ont toutefois été mises en œuvre sous la coordination de Picardie Nature. Il s'agit essentiellement de l'action 4 : "améliorer le suivi et la connaissance du fonctionnement migratoire du Phragmite aquatique" via le bagueage.

En 2020, suite à la fusion des régions, les acteurs impliqués dans les actions en faveur du Phragmite aquatique en ex Picardie et ex Nord Pas-de-Calais se sont réunis en comité technique afin d'échanger sur les connaissances de l'espèce et les actions menées depuis une dizaine d'années sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-France.

La DREAL Hauts-de-France, pilote des Plans nationaux d'actions en région, engage alors la déclinaison du nouveau Plan national d'actions Phragmite aquatique en Hauts-de-France.

B. État des lieux de la connaissance en Hauts-de-France

En région Hauts-de-France, les départements de la Somme et du Pas-de-Calais étaient considérés, en 2010, comme fortement concernés par la migration post-nuptiale et le sont encore actuellement (voir Figure 2). Le département du Nord, grâce à l'importante mobilisation des bagueurs locaux, rejoint la liste des départements fortement concernés.

A la lumière des connaissances acquises après 2014, il faut maintenant ajouter les départements de l'Oise (actuellement à considérer comme faiblement concerné) et le département de l'Aisne (comme étant possiblement concerné).

Les paragraphes ci-après détaillent pour chaque ex région l'état des connaissances et leur évolution.

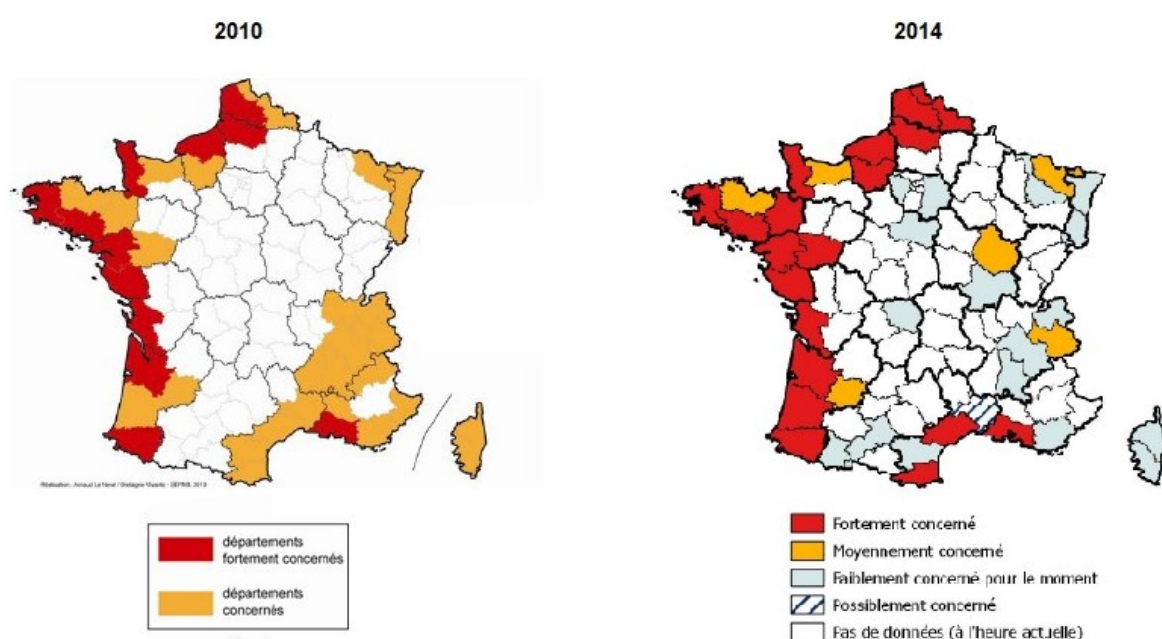


Figure 2. Départements français concernés par la migration pré et post-nuptiale du *Phragmite aquatique* (d'après Blaize, coord., 2016)

B1. Sites de présence dans le Nord et le Pas-de-Calais

Avant 2010, 10 sites de présence avérée étaient recensés dans le Nord et le Pas-de-Calais. En 2021, 19 sites de présence avérée sont connus. Sur les 9 nouveaux sites de présence avérée, 4 ont été découverts dans l'intervalle entre le début de l'animation du PNA (2010) et l'édition de la déclinaison régionale de l'ex région Nord Pas-de-Calais (2012) et 5 sur la période d'animation de la déclinaison (période 2012-2021) (annexe 1). A ces derniers on peut ajouter 4 sites de présence avérée découverts sur la période 2022-2023.

Pour orienter les efforts de baguage sur la durée de la déclinaison régionale, une estimation de la priorité de prospection avait été réalisée. Elle allait des sites fortement prioritaires (priorité 1a et 1b) aux sites moins prioritaires (sites 2a et 2b). Voir tableau en annexe 1 pour la hiérarchisation des sites.

B2. Sites de présence dans la Somme, l'Oise et l'Aisne

En 2010, le PNA I (Le Nevé, 2009) faisait état de 3 sites de présence avérée en ex-Picardie, uniquement dans la Somme.

En 2021, 4 sites de présence avérée et une quarantaine de sites de présence potentielle¹ sont répertoriés. Le marais de Sacy dans l'Oise est le seul site de présence avérée découvert depuis le début du PNA.

Bien qu'aucune prospection avec le protocole ACROLA n'ait été organisée, des unités ACROLA ont été intégrées à d'autres programmes de baguage durant quelques jours. Malgré des efforts de prospections le long de la vallée de la Somme, aucun site de présence n'a pu être découvert (annexe 1).

Sur les 4 sites de présence avérée, 2 sites sont suivis plus ou moins régulièrement : le Hâble d'Ault et la Renclôture Elluin. Néanmoins, la découverte du Phragmite aquatique dans l'Oise associée à l'évolution des connaissances sur la migration post-nuptiale justifient d'évaluer à nouveau les sites de présence potentielle, plus particulièrement dans les départements de l'Oise et de l'Aisne.

¹ Les sites de présence avérée sont les sites sur lesquels la présence du Phragmite aquatique est attestée soit par le baguage soit par observation directe. Les sites de présence potentielle ont été définis par l'ensemble de la communauté ornithologique et des acteurs de la préservation de la biodiversité impliqués dans cette déclinaison régionale selon des critères de présence sur ces sites des habitats favorables à l'espèce.



ADMIN EXPRESS® © IGN - Paris - 2022
Union européenne – SOEs, CORINE Land Cover - 2018

Réalisation : Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France - Lucie Rousseaux - 16/01/2024

\\NEQUIPE_MSI\PROJETS_SCI_REG\IPRA_Phragmites\Plan_d_actions\Cartographie\localisation sites avérés et potentiels\PRON\PRACROLA_20210304_PROJ_LR_loc_sites_dres.oxz

Figure 3. Localisation des sites de présence du *Phragmite aquatique* en région Hauts-de-France (2023)

C. Retour sur les actions menées entre 2010 et 2021 : bilan des acquis et marges de progression

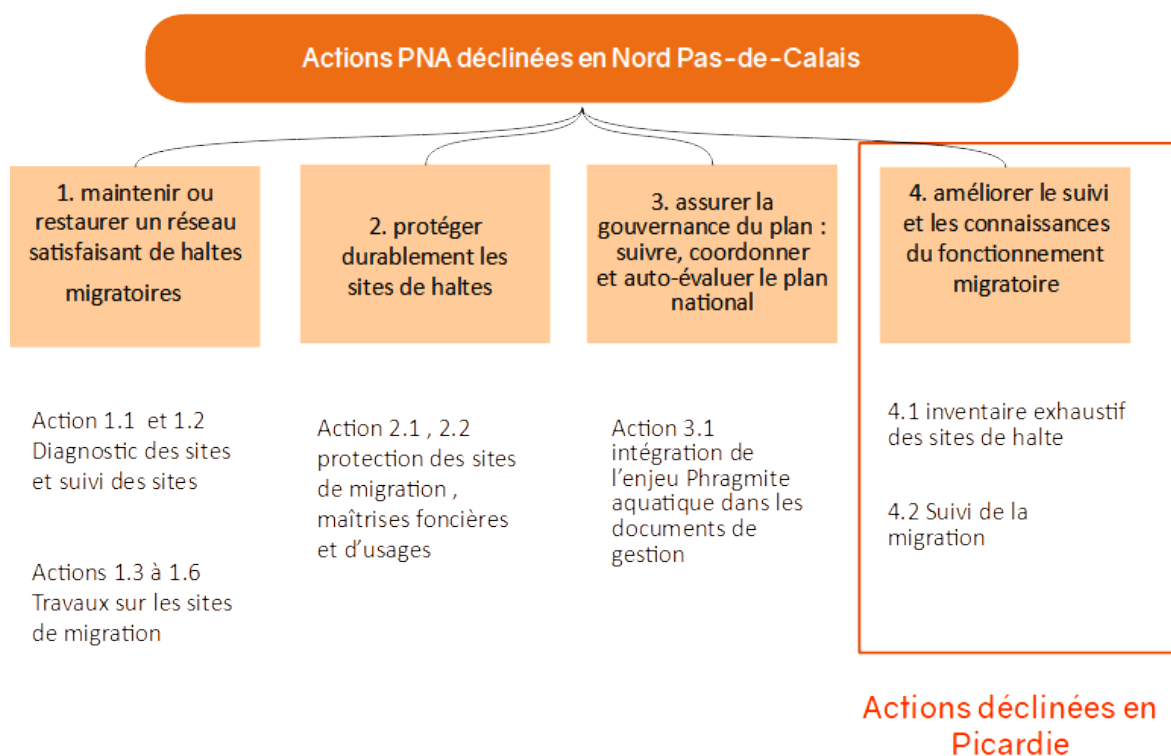


Figure 4. Actions du premier PNA déclinées en Nord Pas-de-Calais et en Picardie

C1. Les réussites de la première déclinaison

- Bonne mobilisation des bagueurs du CRBPO et de leurs structures pour l'inventaire des haltes du Phragmite aquatique, et l'étude de sa migration (Action 4.1).
Résultats : 9 nouveaux sites découverts en Nord Pas-de-Calais et 1 nouveau site découvert en Picardie depuis le début du PNA en 2010 ;
- Création de la RNR Pont d'Ardres (classement en octobre 2012), sur un des sites de migration du Phragmite aquatique ;
- Amélioration de la prise en compte de l'espèce dans les documents d'objectifs / de gestion (Action 3.1). Toutes les Zones de Protection Spéciales (ZPS) concernées par la présence de l'espèce ont maintenant une fiche espèce (hormis 1 qui n'a pas bénéficié de mise à jour sur la durée du PRA) ;
- Tous les plans de gestion édités sur la durée du PRA prennent en compte l'espèce comme enjeu (prioritaire ou secondaire selon les sites) ;
- Prise en compte de l'espèce dans les zones humides sur les sites déjà gérés par des structures conservatoires ;

- Travail de synergie mené entre le PNA en faveur du *Phragmite aquatique* et celui en faveur du *Butor étoilé* ;
- Mise en relation entre le réseau des bagueurs qui étudient les passereaux paludicoles et les gestionnaires d'espaces intéressés par l'espèce.

C2. Perspectives pour la déclinaison du second PNA à l'échelle Hauts-de-France (2023-2032)

A l'occasion du bilan de la déclinaison du premier PNA, des pistes d'amélioration ont été identifiées pour les actions de la future déclinaison Hauts-de-France :

a) Prospection et suivi par le baguage

- En Nord Pas-de-Calais, seul 2 sites identifiés comme haltes potentielles ont été prospectés sur la durée de la déclinaison du premier PNA ;

Évaluer quel(s) schéma(s) de fonctionnement permettrait d'atteindre les objectifs de prospection par le baguage (dédommagement des frais de bénévolat/ prestation externe auprès de bureau d'études, d'autoentrepreneurs...)

- Certains secteurs sont encore sous prospectés (estuaires du Pas-de-Calais, basses vallées de la Slack, de la Canche et de l'Authie, l'Aisne et l'Oise dans une moindre mesure) ;

*Travailler sur les sites potentiels et sur les capacités d'accueil de l'ensemble de ces zones via les cartographies des habitats favorables au *Phragmite aquatique*, afin d'évaluer les potentialités plus finement*

Mettre en place de la prospection par le baguage sur les endroits les plus propices.

- Difficultés d'accès sur certains secteurs identifiés comme fortement favorables au *Phragmite aquatique* (sites privés/sites chassés donc inaccessibles en août) pour réaliser des prospections par le baguage.
- Abandon ou questionnement sur le maintien de certaines stations de suivi de migration au bout de plusieurs années de mise en place du protocole ACROLA :
 - Difficulté à mobiliser du temps salarié pour un enjeu maintenant connu mais parfois considéré comme non prioritaire au vu des autres enjeux locaux et globalement pris en compte sur les sites ;
 - Difficulté à mobiliser du temps salarié pour de la participation à des programmes nationaux sans « plus-value » directe pour le gestionnaire sur la connaissance de son site et sa gestion.

Nécessité d'un retour / bilan sur les dix dernières années de baguage en région. Cela pourrait permettre de mieux valoriser le temps passé par les gestionnaires impliqués dans cette action.

Nécessité de connaître l'importance des sites de halte migratoire en Hauts-de-France par rapport aux autres régions (effectifs régionaux, nombre de sites de halte, maillage territorial et

« qualité » / « fonctionnalité » des sites de halte). L'objectif est de définir la responsabilité régionale pour le Phragmite aquatique.

Nécessité de faire le lien avec d'autres enjeux écologiques et de préciser la fonctionnalité des sites pour d'autres espèces.

- Manque de bagueurs et de structure fédératrice en ex région Picardie

Fédérer l'ensemble des bagueurs des Hauts-de-France afin de fluidifier les échanges (circulation des informations, échanges de compétences...) et améliorer la logistique (prêt de matériel).

b) Gestion en faveur du Phragmite aquatique

- L'enjeu ACROLA peut déjà être pris en compte dans les plans de gestion ou documents d'objectifs Natura 2000 ce qui entraîne des difficultés à mobiliser les gestionnaires pour la réalisation de diagnostics de sites

Réalisation de diagnostics simplifiés via la cartographie des habitats fonctionnels et tableau de suivi des sites.

- Pas de financement dédié aux actions du plan régional d'actions, seul le temps d'animation est financé

Évaluer la faisabilité de mobiliser des sources de financements (FEDER, Fond Vert...)

- Nécessité d'un retour d'expérience pour les gestionnaires sur les modalités de gestion des végétations compatibles avec l'enjeu Phragmite aquatique

Plusieurs pistes à envisager : outil d'aide à la décision, journée(s) d'échanges techniques, travail autour du concept « d'espèce parapluie »

- Insuffisance des travaux de restauration et de gestion spécifiques en faveur du Phragmite aquatique. En effet, l'espèce n'est pas considérée comme un enjeu prioritaire puisqu'elle est présente uniquement migration et souvent en faibles effectifs

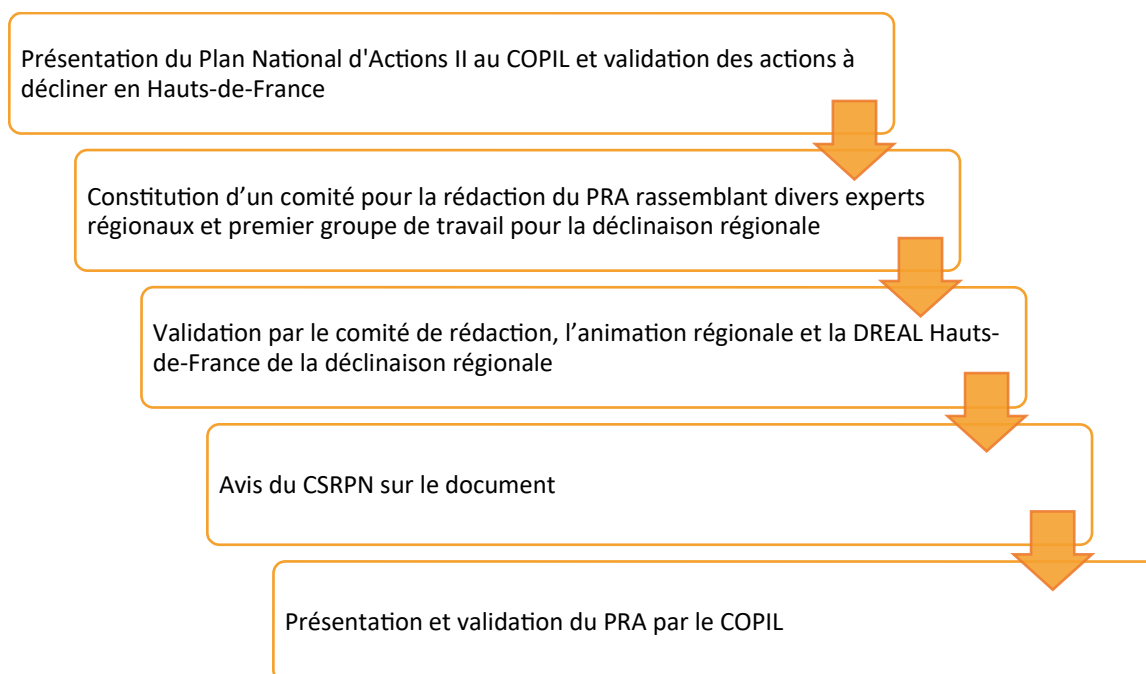
Évaluer les besoins financiers et techniques pour la mise en place d'actions de gestion favorables au Phragmite aquatique.

DÉCLINAISON DU SECOND PNA EN FAVEUR DU PHRAGMITE AQUATIQUE EN HAUT-DE-FRANCE

A. Organisation de la déclinaison Hauts-de-France

La déclinaison régionale du PNA en Hauts-de-France sera concomitante à la période d'animation du second plan national d'action, à savoir 2023-2032. L'animation régionale ainsi que certaines actions du premier PNA ont toutefois été menées en 2022.

Procédure de rédaction / validation :



La période de déclinaison étant de dix ans, il sera proposé un bilan à mi-parcours avec, si nécessaire, un ajustement des actions.

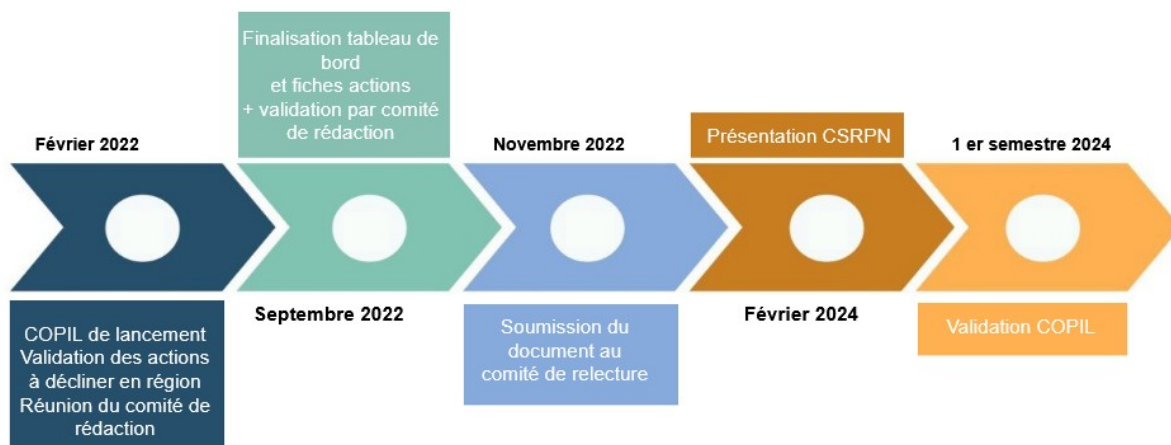


Figure 5. Déroulé temporel de la rédaction de la déclinaison Hauts-de-France du PNA II

Le travail de déclinaison a consisté à adapter au contexte régional les actions proposées par le PNA II. Ces dernières ont été enrichies par les éléments de bilan de la précédente déclinaison et les suggestions émises par l'ensemble des acteurs régionaux et plus particulièrement par le comité de rédaction.

Pour plus de facilité de suivi et de praticité d'appropriation par les acteurs du territoire, les actions du PNA ont été réorganisées et scindées (voir schéma ci-après). Les axes du PNA ont été maintenus en l'état mais les actions de PNA ont été reprises sous la typologie "d'objectifs" pour cette déclinaison. A partir du contenu de chaque action de PNA nous avons ensuite proposé une série d'actions et de sous actions relatives à chaque objectif.

La déclinaison Hauts-de-France du PNA en faveur du Phragmite aquatique est organisée autour de trois outils :

- Un résumé schématique de l'organisation et du contenu de chaque Axe de travail de PNA retenu à l'échelle de la région.
- Les fiches actions qui détaillent le contenu de chaque action
- Un outil de travail appelé "tableau de bord" qui reprend l'ensemble des axes de travail, les objectifs ainsi que les actions et sous actions liées en précisant les éléments constitutifs de chaque sous action de façon résumée. Il s'agit d'un outil qui résume l'ensemble du contenu technique de cette déclinaison pour une prise en main rapide par les acteurs du territoire.

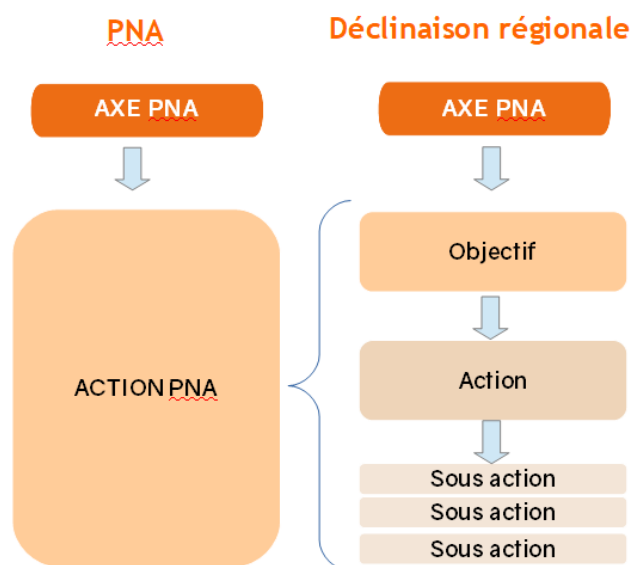


Figure 6. Processus schématique de déclinaison du PNA II

B. Les actions déclinées en Hauts-de-France

B1. Rappel du plan national.

Le plan national d'actions en faveur du Phragmite aquatique comporte 3 axes et 8 actions (Blaize Coord., 2022) :

Axe A : Préserver et développer les habitats du Phragmite aquatique sur les sites de migration

Action 1 : Suivre et évaluer les sites de migration

Action 2 : Gérer favorablement les habitats du Phragmite aquatique sur les sites de migration post-nuptiale

Action 3 : Approfondir la connaissance et gérer favorablement les habitats du Phragmite aquatique sur les sites de migration pré-nuptiale

Action 4 : Pérenniser les sites de migration et maintenir la gestion adaptée

Axe B : Intégrer la stratégie du Plan international d'actions dans la stratégie nationale

Action 5 : Déployer un indice représentatif du succès global de reproduction

Action 6 : Contribuer à la protection des zones d'hivernages

Axe C : Animer et mutualiser les connaissances et les actions de conservation

Action 7 : Valoriser et diffuser les acquis du PNA

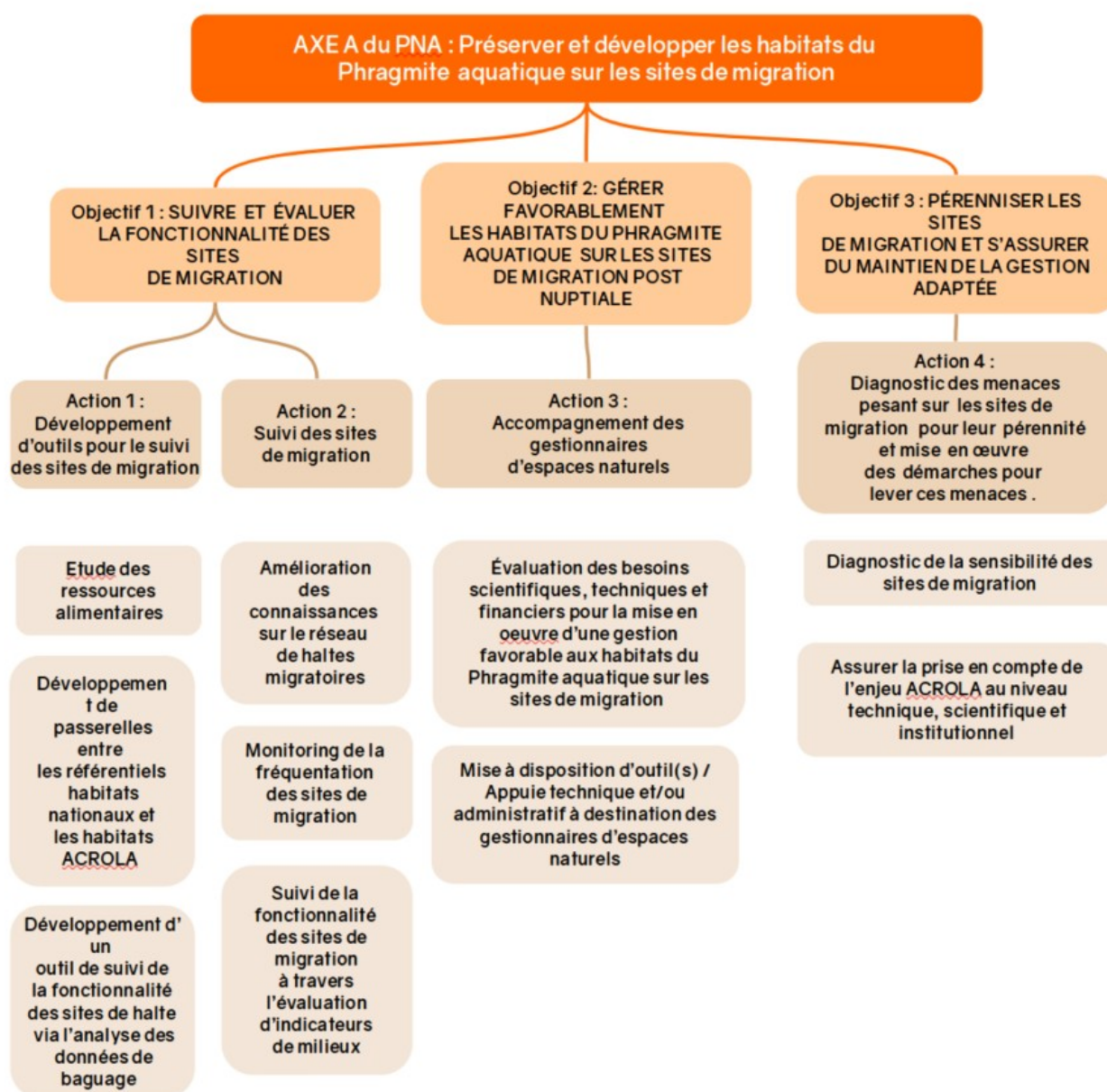
Action 8 : Animer le PNA et collaborer avec les autres PNA

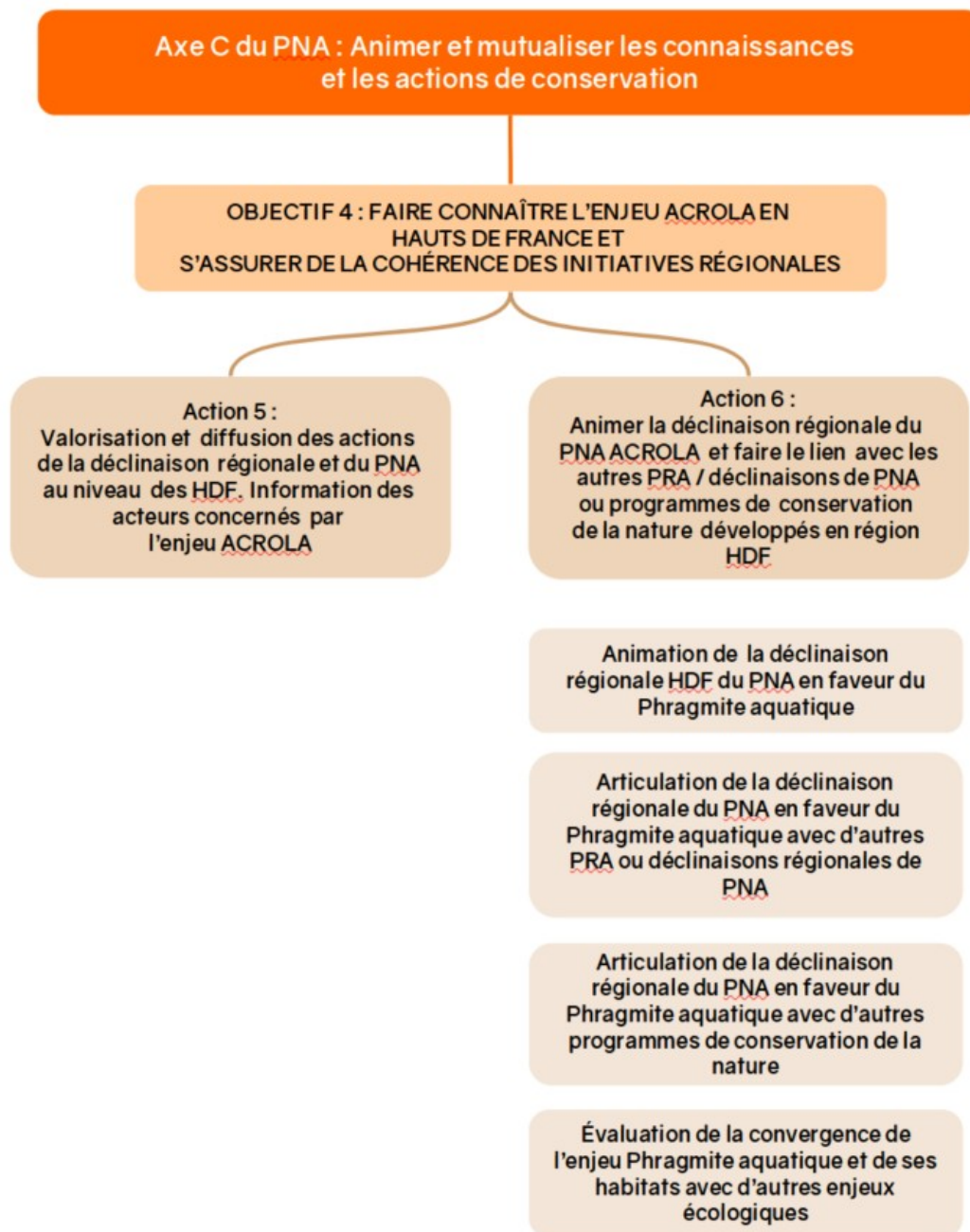
Le contenu précis de chaque action est consultable dans le document du PNA (Blaize Coord., 2022).

B2. Déclinaison dans les Hauts-de-France

L'action 3 de l'Axe A n'est pas retenue dans la déclinaison régionale, car la région n'est pas concernée de manière significative par la migration pré-nuptiale.

De même, l'Axe B ne sera pas décliné sensu stricto en région car il s'agit d'actions de portée nationale. Seule l'action de suivi par le baguage, intégrée à cet axe de travail, concerne directement les déclinaisons régionales. Cette dernière étant déjà reprise dans l'Axe A (action 1 Suivre et évaluer les sites de migration), il a été choisi de ne pas afficher la déclinaison de l'Axe B en région.





AXE A du PNA

Préserver et développer les habitats du Phragmite aquatique sur les sites de migration

OBJECTIF 1 :

SUIVRE ET ÉVALUER LA FONCTIONNALITÉ DES SITES DE MIGRATION

Action PNA associée	ACTIONS	Sous actions	Contenu de la sous-action	Pilote de l'action et pilotes associés	Acteurs associés	Lien avec autres actions
ACTION 1 PNA SUIVRE ET ÉVALUER LA FONCTIONNALITÉ DES SITES DE MIGRATION	Action 1 Développement d'outils pour le suivi des sites de migration	1.1 Etude des ressources alimentaires	Un site de halte dit « fonctionnel » est un site au niveau duquel le Phragmite aquatique dispose de ressources alimentaires en quantité et qualité suffisantes pour reconstituer ses réserves et rejoindre ses sites d'hivernage. L'objectif de cette sous-action est d'évaluer la possibilité de développement et d'utilisation d'indices sur la quantité de ressource alimentaire disponible pour l'ACROLA selon les milieux et de manière diachronique en s'appuyant sur des initiatives d'études entomologiques.	CEN HDF, Animation nationale, Eden 62 et PNR CMO	Ensemble des structures de gestion et protection de la nature, Picardie nature, GON, autres experts nationaux ou régionaux	Sous action 2.2 Suivi de la fonctionnalité des sites de migration
		1.2 Développer des passerelles entre les référentiels habitats nationaux et les habitats favorables au Phragmite aquatique	Établir des liens entre les référentiels habitats phytosociologiques et habitats favorables au Phragmite aquatique afin de faciliter le travail de cartographie des sites de migration.	CEN HDF, Animation nationale	CBNBL, CBNB, PNM	Sous action 2.2 Suivi de la fonctionnalité des sites de migration
		1.3 Participer au développement et animer un outil de suivi de la « qualité » des sites de halte via l'analyse des données de baguage	Définir des outils de suivi pertinents, issus des données de baguage, pour le suivi de la migration et des sites de migration. Définir les conditions d'application optimale d'un protocole de suivi par le baguage afin d'obtenir les indicateurs souhaités. Ce travail devra permettre aussi de faire un retour aux gestionnaires de sites de migration ayant mis en place le protocole ACROLA.	CEN HDF, Animation nationale, Cap-Ornis Baguage	LPO Pays de Loire, CRBPO, autres experts nationaux	Sous action 2.1 Monitoring de la fréquentation des sites de migration Sous action 2.2 Suivi de la fonctionnalité des sites de migration ACTION 4 du PNA : Déployer un indice représentatif du succès global de la reproduction
	Action 2 Suivi des sites de migration	2.1 Monitoring de la fréquentation des sites de migration	Assurer le suivi annuel par le baguage de sites de référence afin de bénéficier de points d'ancrage statistiques pour le suivi de la fonctionnalité des sites de halte via l'analyse des données de baguage.	Cap-Ornis baguage, Picardie Nature et Eden 62	Ensemble des structures propriétaires et gestionnaires de sites de migration potentiels	ACTION 4 du PNA : Déployer un indice représentatif du succès global de la reproduction Action 1 Développement d'outils pour le suivi des sites de migration
		2.2 Suivi de la fonctionnalité des sites de migration	Evaluation de la fonctionnalité des sites de migration via l'analyse de plusieurs indicateurs de milieux (habitat, hydrologie, autres enjeux écologiques identifiés, gestion, ressources alimentaires) et du suivi de la migration par le baguage.	CEN HDF	Ensemble des structures propriétaires et gestionnaires de sites de migration	
		2.3 Amélioration des connaissances sur le réseau de haltes migratoires	Obtenir une évaluation géographique la plus exhaustive possible des zones utilisées pour la migration postnuptiale en Hauts de France, évaluer la responsabilité et la fonctionnalité de certains sites de halte identifiés dans le contexte local et préciser et/ou actualiser le statut de certains sites (site de transit ou site de halte) via le baguage et le radiotracking.	Cap-Ornis baguage, Picardie Nature et Eden 62	Ensemble des structures propriétaires et gestionnaires de sites de migration	

OBJECTIF 2 :

GÉRER FAVORABLEMENT LES HABITATS DU PHRAGMITE AQUATIQUE SUR LES SITES DE MIGRATION POST NUPTIALE

Action PNA associée	ACTIONS	Sous actions	Contenu de la sous-action	Pilote de l'action et pilotes associés	Acteurs associés	Lien avec autres actions
ACTION 2 PNA GÉRER FAVORABLEMENT LES HABITATS DU PHRAGMITE AQUATIQUE SUR LES SITES DE MIGRATION POST NUPTIALE	Action 3 Accompagnement des gestionnaires d'espaces naturels	3.1 Évaluation des besoins scientifiques, techniques et financiers pour la mise en œuvre d'une gestion favorable aux habitats du Phragmite aquatique sur les sites de migration	Obtenir une évaluation des points bloquants à la prise en compte voire à la déclinaison d'opérations de gestion en faveur des habitats du Phragmite aquatique pour les gestionnaires de sites de migration.	CEN HDF, DREAL HDF	Ensemble des structures de gestion et protection de la nature	Sous action 2.2 Suivi de la fonctionnalité des sites de migration Action 6 : Animer la déclinaison régionale du PNA en faveur du phragmite aquatique et faire le lien avec les autres PRA / déclinaisons de PNA ou programmes de conservation de la nature développés en région HDF
		3.2 Mise à disposition d'outil(s) / appui technique et/ou administratif à destination des gestionnaires d'espaces naturels	Proposer un appui et/ou un accompagnement aux gestionnaires de sites de migration, selon les besoins identifiés dans l'action 3.1, pour la déclinaison d'opérations de gestion en faveur des habitats du Phragmite aquatique.	CEN HDF, DREAL HDF, Animation nationale	Ensemble des structures de gestion et protection de la nature	Action 4.2: Assurer la prise en compte de l'enjeu Phragmite aquatique au niveau technique, scientifique et institutionnel Action 6 : Animer la déclinaison régionale du PNA en faveur du Phragmite aquatique et faire le lien avec les autres PRA / déclinaisons de PNA ou programmes de conservation de la nature développés en région HDF

OBJECTIF 3 :

PÉRENNISER LES SITES DE MIGRATION ET S'ASSURER DU MAINTIEN DE LA GESTION ADAPTÉE

Action PNA associée	ACTIONS	Sous actions	Contenu de la sous-action	Pilote de l'action et pilotes associés	Acteurs associés	Lien avec autres actions
ACTION 4 PNA PÉRENNISER LES SITES DE MIGRATION ET S'ASSURER DU MAINTIEN DE LA GESTION ADAPTÉE	Action 4 Diagnostic des menaces pesant sur les sites de migration pour leur pérennité et mise en œuvre des démarches pour lever ces menaces	4.1 Diagnostic de la sensibilité des sites de migration	Aboutir à une évaluation de la pérennité des sites de migration et de leur capacité d'accueil pour l'enjeu Phragmite aquatique. Identifier les sites pour lesquels des actions de renforcements de la protection foncière ou légale est nécessaire. Identifier les sites pour lesquels des actions de renforcement de la prise en compte dans la gestion de l'enjeu Phragmite aquatique est nécessaire.	CEN HDF	Animateurs de DOCOB (PNR CMO, PNR SE, CEN HDF, PNM), structures propriétaires et gestionnaires d'espaces naturels (Conservatoire du littoral, PNM, CD 59, Eden 62, etc.)	Action 6 : Animer la déclinaison régionale du PNA ACROLA et faire le lien avec les autres PRA / déclinaisons de PNA ou programmes de conservation de la nature développés en région HDF
		4.2 Assurer la prise en compte de l'enjeu Phragmite aquatique au niveau technique, scientifique et institutionnel	S'assurer de la prise en compte de l'enjeu Phragmite aquatique dans les documents de gestion des espaces naturels ou dans les stratégies territoriales.	CEN HDF, DREAL HDF		

AXE C du PNA

Animer et mutualiser les connaissances et les actions de conservation

OBJECTIF 4 :

FAIRE CONNAÎTRE L'ENJEU PHRAGMITE AQUATIQUE EN HAUTS-DE-FRANCE ET S'ASSURER DE LA COHÉRENCE DES INITIATIVES RÉGIONALES

Action PNA associée	ACTIONS	Sous actions	Contenu de la sous-action	Pilote de l'action et pilotes associés	Acteurs associés	Lien avec autres actions
ACTION 7 PNA VALORISER ET DIFFUSER LES ACQUIS DU PNA ACTION 8 ANIMER LE PNA ET COLLABORER AVEC LES AUTRES PNA	Action 5 : Valorisation et diffusion des actions de la déclinaison régionale et du PNA au niveau des HDF. Information des acteurs concernés par l'enjeu Phragmite aquatique	-	Mettre en place une circulation fluide et exhaustive des informations et ressources relatives au Phragmite aquatique à l'ensemble des acteurs régionaux via la création et l'animation d'une liste de diffusion.	CEN HDF, DREAL HDF	Cap-Ornis baguage, membres du COPIL	Action 6 Animer la déclinaison régionale du PNA en faveur du Phragmite aquatique et faire le lien avec les autres PRA / déclinaisons de PNA ou programmes de conservation de la nature développés en région HDF
		6.1 Animation de la déclinaison régionale HDF du PNA en faveur du Phragmite aquatique	Décliner le PNA en faveur du Phragmite aquatique période 2022-2031 en Hauts-de-France et s'assurer de la continuité, de la coordination et de la bonne réalisation des actions de la déclinaison auprès des acteurs du territoire.	CEN HDF, DREAL HDF	Ensemble des structures de gestion et protection de la nature	Action 3 : Accompagnement des gestionnaires d'espaces naturels Action 5 : Valorisation et diffusion des actions de la déclinaison régionale et du PNA au niveau des HDF. Information des acteurs concernés par l'enjeu Phragmite aquatique
		6.2 Articulation de la déclinaison régionale du PNA en faveur du Phragmite aquatique avec d'autres PRA ou déclinaisons régionales de PNA	Définir la concordance des autres plans d'action animés en Hauts-de-France, ou programmes de conservation de la nature, avec l'enjeu Phragmite aquatique. Évaluer les synergies d'actions possibles.	CEN HDF, DREAL HDF	Animateurs de déclinaisons de PNA ou de PRA	
		6.3 Articulation de la déclinaison régionale du PNA en faveur du Phragmite aquatique avec d'autres programmes de conservation de la nature			Animateurs de programmes de conservation de la nature	
		6.4 Évaluation de la convergence de l'enjeu Phragmite aquatique et de ses habitats avec d'autres enjeux écologiques	Aboutir à une liste d'espèces (animales/végétales) et d'habitats phytosociologiques en lien avec les habitats favorables au Phragmite aquatique. Évaluer la concordance des pratiques de gestion permettant le maintien des faciès d'habitats favorables au Phragmite aquatique avec les espèces et les habitats phytosociologiques identifiés.	CEN HDF	Ensemble des structures de gestion et protection de la nature	

D. Fiches actions

Les fiches actions détaillent le contenu de chaque action du plan régional.

Voici une présentation de la structuration de ces fiches, qui serviront de support tout au long de cette déclinaison régionale Hauts-de-France entre 2023 et 2032 :

Axe du PNA		
Objectif n°	Titre de l'objectif	
ACTION n°	Titre de l'action	Niveau de priorité 1 ou 2
Sous Actions	Numéro de la sous action et dénomination	
	Numéro de la sous action et dénomination	
	Numéro de la sous action et dénomination	
	Numéro de la sous action et dénomination	
Correspondance action PNA	Numéro de l'action du PNA à laquelle cette action de déclinaison est associée. Chaque action de cette déclinaison s'appuie sur une action définie dans le PNA.	
Description	Numéro de la sous action et dénomination Objectif : description synthétique de l'objectif, de la finalité de chaque sous action ▪ Descriptif opérationnel des éléments composants chaque sous action ou des méthodologies identifiées pour atteindre les objectifs fixés ci-dessus.	
Outils/ moyens mis en œuvre		
Calendrier de réalisation	2023-2027	2027-2032
	Deux périodes de 5 ans	Le surlignage grisé indique la période de réalisation visée
Indicateurs de résultats	Détail des marqueurs de l'avancée et des résultats de l'action	
Action(s) associée(s)	Identification des actions ou sous actions de déclinaison et actions de PNA associées	
Pilote de l'action et pilotes associés	Opérateur(s) en charge du bon déroulement de l'action	
Acteurs associés	Partenaires scientifiques, techniques, financiers, etc., susceptibles d'accompagner le pilote dans la réalisation de l'action	

Axe A : Préserver et développer les habitats du Phragmite aquatique sur les sites de migration

Objectif 1	Suivre et évaluer les sites de migration	
ACTION n° 1	Développer des outils pour le suivi des sites de migration	Priorité
Sous Actions	1.1 Participer à l'étude des ressources alimentaires	1
	1.2 Développer des passerelles entre les référentiels habitats nationaux et les habitats ACROLA	1
	1.3 Participer au développement et animer un outil de suivi de la « qualité » des sites de halte via l'analyse des données de baguage	2
Correspondance action PNA	ACTION 1 Suivre et évaluer les sites de migration	
Description	1.1 Participer à l'étude des ressources alimentaires Objectif : un site de halte dit « fonctionnel » est un site au niveau duquel le Phragmite aquatique dispose de ressources alimentaires en quantité et qualité suffisantes pour reconstituer ses réserves énergétiques et rejoindre ses sites d'hivernage. L'objectif de cette sous-action est d'évaluer la possibilité de développement et d'utilisation d'indices sur la quantité de ressource alimentaire disponible pour le Phragmite aquatique, selon les milieux et de manière diachronique en s'appuyant sur des initiatives d'études entomologiques. ▪ Définition préalable du régime alimentaire du Phragmite aquatique et de la disponibilité alimentaire pour au moins un des principaux sites de migration dans le Nord de la France (absence de données pour la partie nord de la France sur ces thématiques). → Marais de Guînes, Ferme du Zuidbrouck et Renclôture Elluin. Selon les méthodologies utilisées sur les autres sites de migration étudiés en France afin de pouvoir comparer les résultats. ▪ Définition de méthodologies d'études et d'indices de ressources alimentaires pour le Phragmite aquatique. → Travail bibliographique préalable sur les données existantes sur le régime alimentaire du Phragmite aquatique et les ressources alimentaires sur les sites de migration étudiés en France ainsi que sur les protocoles utilisés. → Sollicitation de personnes ressources sur le sujet du suivi diachronique et quantitatif de l'entomofaune. ▪ Définition des biotopes ou de milieux spécifiques pour lesquels il y a des lacunes de connaissance sur la ressource et le régime alimentaire en France et/ou Hauts de France. → Marais tourbeux, estuaires du nord de la France, sites continentaux atypiques, mégaphorbiaies... ▪ Test in situ des protocoles et indices proposés sur un ou plusieurs sites pilotes. ▪ Se rapprocher des initiatives d'études entomologiques régionales afin d'évaluer la possibilité d'exploiter le matériel entomologique récolté pour d'autres études. → Valoriser le matériel entomologique récolté dans le cadre des études menées sur la disponibilité en proies pour le Phragmite aquatique en transmettant le matériel à des organismes compétents. 1.2 Développer des passerelles entre les référentiels habitats nationaux et les habitats favorables au Phragmite aquatique	

	Objectif : Établir des liens entre les référentiels habitats phytosociologiques et habitats favorables au Phragmite aquatique afin de faciliter le travail de cartographie des sites de migration. ▪ Participer à l'établissement des correspondances entre référentiels d'habitats phytosociologiques et habitats ACROLA. 1.3 Participer au développement et animer un outil de suivi de la « qualité » des sites de halte via l'analyse des données de baguage Objectif : Définir des outils de suivi pertinents, issus des données de baguage, pour le suivi de la migration et des sites de migration. Définir les conditions d'application optimale d'un protocole de suivi par le baguage afin d'obtenir les indicateurs souhaités. Ce travail devra permettre aussi de faire un retour aux gestionnaires de sites de migration ayant mis en place le protocole ACROLA. ▪ Poursuivre le suivi standardisé des sites (cf sous action 2.2) : les données récoltées dans le cadre de ce suivi permettent d'alimenter le développement et la production d'indices de suivi nationaux et régionaux. ▪ Test de l'analyse des données de baguage. ▪ Préciser les conditions d'application optimale du protocole pour diverses situations (suivi de sites /inventaires de sites /travaux sur sites).	
Outils/ moyens mis en œuvre	Groupe de travail national cartographie des habitats Groupe de travail national analyse des données de baguage Groupe de travail national sur la ressource alimentaire Stage sur la correspondance entre habitats Stage analyse des résultats de baguage Stage sur la ressource alimentaire	
Calendrier de réalisation	2023-2027	2027-2032
Indicateurs de résultats	1.1 Participer à l'étude des ressources alimentaires Synthèse des indicateurs et méthodologies disponibles/utilisables et rapport de stage/article/synthèse des analyses et tests menés in situ. 1.2 Développer des passerelles entre les référentiels habitats nationaux et les habitats favorables au Phragmite aquatique Table de correspondance habitat phyto/habitat ACROLA au moins sur les milieux estuariens voire milieux de marais intérieurs. Production et intégration des cartes des habitats favorables au Phragmite aquatique dans les documents de gestion (PNM, Eden 62, SMBDS etc) et dans les DOCOB. 1.3 Participer au développement et animer un outil de suivi de la « qualité » des sites de halte via l'analyse des données de baguage Document / article de synthèse et d'analyse des données de baguage.	
Actions associées	Action 2.1 « Monitoring de la fréquentation des sites de migration » Action 2.2 « Suivi de la « fonctionnalité » sites de migration » ACTION 4 du PNA : Déployer un indice représentatif du succès global de la reproduction	
Pilote de l'action et pilotes associés	Action 1.1 : CEN HDF, Animation nationale, Eden 62 et PNR CMO Action 1.2 : CEN HDF, Animation nationale Action 1.3 : CEN HDF, Animation nationale, Cap-Ornis Baguage	
Acteurs associés	Ensemble des structures de gestion et protection de la nature, CBNBL, CBN de Brest, PNM, LPO Pays de Loire, CRBPO, Picardie nature, GON, autres experts nationaux	
Axe A : Préserver et développer les habitats du Phragmite aquatique sur les sites de migration		

Objectif 1	Suivre et évaluer les sites de migration	
ACTION n° 2	Appliquer et mettre en œuvre les outils de suivi des sites de migration	Priorité
Sous Actions	2.1 Monitoring de la fréquentation des sites de migration	1
	2.2 Suivi des sites de migration	1
	2.3 Amélioration des connaissances sur le réseau de haltes migratoires	2
Correspondance action PNA	ACTION 1 Suivre et évaluer les sites de migration	
Description	2.1 Monitoring de la fréquentation des sites de migration Objectifs : Assurer le suivi annuel par le baguage de sites de référence afin de bénéficier de points d’ancrage statistiques pour le suivi de la fonctionnalité des sites de halte via l’analyse des données de baguage. ▪ Suivi de la migration par le baguage. → Définition d’un ou plusieurs sites de référence pour les Hauts de France : au moins un site dans le Pas de Calais (Guînes/ Zuidbrouck) et un site dans la Somme (Rencloître Elluin/ Hable d’Ault). 2.2 Suivi de la « fonctionnalité » des sites de migration Objectifs : Evaluation de la fonctionnalité des sites de migration via l’analyse de plusieurs indicateurs de milieux (habitat, hydrologie, autres enjeux écologiques identifiés, gestion, ressources alimentaires) et du suivi de la migration par le baguage. ▪ Délimiter des sites de migration à macro échelle en s’affranchissant des limites administratives = définition de secteurs à enjeux. Certains sites de présence avérée ou de présence potentielle sont proches géographiquement et font partie de la même enveloppe écologique. → Par exemple le marais Audomarois qui regroupe plusieurs sites de présence avérée (Ferme du Zuidbrouck, RNN des étangs du Romelaere, la Canarderie, le Bagard). ▪ Évaluation et suivi de la fonctionnalité des sites de migration via l’analyse et la mise en concordance d’un ensemble de paramètres. → Nord et Pas-de-Calais : cartographie des habitats à finir sur les sites de présence avérée, mise à jour des cartographies sur les sites à plus forts enjeux ayant subi des changements, cartographie des sites potentiels selon contexte. → Ex Picardie : cartographie des habitats des sites de présence avérée, cartographie des sites potentiels selon contexte. → Travail à l’échelle des macro sites/secteurs à enjeux : compléter les cartographies autour des sites de migration déjà cartographiés lorsque les contextes locaux sont aussi potentiellement accueillant pour l’espèce. Cela permet aussi d’évaluer l’importance du site dans la matrice et d’avoir des éléments de réflexion pour la gestion. → Analyse des habitats : surfaces de chaque type d’habitats + évolution surfacique + analyse de la structure générale du site (zone à enjeu localisé ou diffus) et du mosaïquage (linéaire d’écotones par exemple) pour chaque site de migration mais aussi pour les secteurs à enjeux. → Évaluation de la fonctionnalité hydrologique des sites. → Suivi et analyse des données de baguage lorsque cela est possible selon méthodologie nationale. → Lien avec les autres enjeux patrimoniaux des sites : évaluation des problématiques de gestion en lien avec la mise en concordance de l’ensemble des enjeux : identifier les enjeux antagonistes et les enjeux concordants.	

	→ Analyse de la compatibilité de la gestion avec l'enjeu Phragmite aquatique. → Suivi de la ressource alimentaire si possible. 2.3 Amélioration des connaissances sur le réseau de haltes migratoires Objectifs : Obtenir une évaluation géographique la plus exhaustive possible des zones utilisées pour la migration postnuptiale en Hauts de France, évaluer la responsabilité et la fonctionnalité de certains sites de halte identifiés dans le contexte local et préciser et/ou actualiser le statut de certains sites (site de transit ou site de halte) via le baguage et le radiotracking. ▪ Identifier les zones potentielles et sous prospectées à l'échelle des Hauts de France ▪ Étude de l'utilisation par le Phragmite aquatique des zones identifiées comme potentielles via le baguage → Au moins les zones identifiées comme fortement potentielles : basse vallée de l'Authie ; estuaires ; autres secteurs du marais Audomarois. A actualiser au cours du PNA. ▪ Mise à jour des connaissances sur les sites de présence pour lesquels la donnée est ancienne et/ou incomplète → Marais de Wissant /Tardinghem et RBD de Merlimont ▪ Étude des temps de séjour et de l'utilisation des habitats via le radio tracking pour des secteurs géographiques particuliers ou des habitats particuliers	
Outils/ moyens mis en œuvre	Animation du protocole ACROLA Radiotracking Bilan de suivi des sites de migration Veille sur la vie des sites de présence avérée (renouvellement de plans de gestion, acquisition nouvelles parcelles etc)	
Calendrier de réalisation	2023-2027	2027-2032
Indicateurs de résultats	Documents de suivi des sites regroupant l'ensemble des informations issues des outils de suivi des sites : tableau de suivi des sites de migration + document spécifique si nécessaire pour certains volets (habitats/ gestion / baguage).	
Actions associées	Action 1 : Développement d'outils pour le suivi des sites de migration ACTION 4 du PNA : Déployer un indice représentatif du succès global de la reproduction	
Pilote de l'action et pilotes associés	Action 2.1: Eden 62, Picardie nature et Cap-Ornis Bagueage Action 2.2: CEN HDF Action 2.3: CEN HDF, Cap-Ornis Bagueage	
Acteurs associés	Ensemble des structures propriétaires et gestionnaires de sites de migration	

Axe A : Préserver et développer les habitats du Phragmite aquatique sur les sites de migration

Objectif 2	Gérer favorablement les habitats du Phragmite aquatique sur les sites de migration post nuptiale	
ACTION n° 3	Accompagnement des gestionnaires d'espaces naturels	Priorité
Sous Actions	3.1 Évaluation des besoins scientifiques, techniques et financiers pour la mise en œuvre d'une gestion favorable aux habitats du Phragmite aquatique sur les sites de migration	1
	3.2 Mise à disposition d'outil(s) / appui technique et/ou administratif à destination des gestionnaires d'espaces naturels	1
Correspondance action PNA	ACTION 2 Gérer favorablement les habitats du Phragmite aquatique sur les sites de migration post nuptiale	
Description	3.1 Évaluation des besoins scientifiques, techniques et financiers pour la mise en œuvre d'une gestion favorable aux habitats du Phragmite aquatique sur les sites de migration Objectif : Obtenir une évaluation des points bloquants à la prise en compte voire à la déclinaison d'opérations de gestion en faveur des habitats du Phragmite aquatique pour les gestionnaires de sites de migration ▪ Evaluation des possibilités de restauration en fonction des contextes locaux (contraintes techniques et autres enjeux sur site (Cf action 2.2 Suivi de la fonctionnalité des sites de migration) → Sollicitation des gestionnaires sur les travaux sur site à réaliser pour favoriser les habitats d'alimentation du Phragmite aquatique ▪ Evaluation des potentiels besoin d'accompagnement financiers (outils : FEDER, FEADER, LIFE) ▪ Evaluer les besoins d'accompagnement techniques et scientifiques des gestionnaires 3.2 Mise à disposition d'outil(s) / appui technique et/ou administratif à destination des gestionnaires d'espaces naturels Objectif : Proposer un appui et/ou un accompagnement aux gestionnaires de sites de migration, selon les besoins identifiés dans l'action 3.1, pour la déclinaison d'opérations de gestion en faveur des habitats du Phragmite aquatique ▪ Veille sur la prise en compte de l'enjeu Phragmite aquatique dans les plans de gestion de sites à chaque renouvellement de plans de gestion ou DOCOB ▪ Animer et diffuser un recueil de retours d'expériences sur la gestion → Participer à l'établissement d'un outils technique national sur la gestion des habitats (cahier technique sur les opérations de gestion selon les végétations (angle dynamique des végétations) prévu par l'animation nationale. ▪ Formations ou accompagnements techniques ou théoriques sur l'enjeu Phragmite aquatique dans sa globalité (écologie/ menaces/ leviers d'actions) ▪ Montage d'un projet de restauration d'habitats à l'échelle Hauts de France ou participation à un LIFE porté par l'animation nationale ▪ Autre : selon besoins identifiés	
Outils/ moyens mis en œuvre	Formations et rencontres techniques Publication de guides techniques Portage d'un programme de restauration	

Calendrier de réalisation		2023-2027	2027-2032
	Sous action 3.1		
	Sous action 3.2		
Indicateurs de résultats	Mise en oeuvre effective de travaux sur sites visant à la création/ restauration ou à l'amélioration des conditions d'expression en priorité des habitats d'alimentation		
Actions associées	Sous action 2.1 Monitoring de la fréquentation des sites de migration Sous action 4.2 : Assurer la prise en compte de l'enjeu ACROLA au niveau technique, scientifique et institutionnel ACTION 6 du PNA : Animer la déclinaison régionale du PNA ACROLA et faire le lien avec les autres PRA / déclinaisons de PNA ou programmes de conservation de la nature développés en région HDF		
Pilote de l'action et pilotes associés	CEN HDF, DREAL HDF, Animation nationale		
Acteurs associés	Ensemble des structures propriétaires et gestionnaires de sites de migration		

Axe A : Préserver et développer les habitats du Phragmite aquatique sur les sites de migration

Objectif 3	Pérenniser les sites de migration et s'assurer du maintien de la gestion adaptée	
ACTION n° 4	Diagnostic des menaces pesant sur les sites de migration pour leur pérennité et mise en œuvre des démarches pour lever ces menaces	Priorité
Sous Actions	4.1 Diagnostic de la sensibilité des sites de migration	2
	4.2 Assurer la prise en compte de l'enjeu Phragmite aquatique au niveau technique, scientifique et institutionnel	1
Correspondance action PNA	ACTION 4 PNA : Pérenniser les sites de migration et maintenir la gestion adaptée	
Description	4.1 Diagnostic de la sensibilité des sites de migration Objectif : Aboutir à une évaluation de la pérennité des sites de migration et de leur capacité d'accueil pour l'enjeu Phragmite aquatique. Identifier les sites pour lesquels des actions de renforcements de la protection foncière ou légale est nécessaire. Identifier les sites pour lesquels des actions de renforcement de la prise en compte dans la gestion de l'enjeu Phragmite aquatique est nécessaire. ■ Évaluation des menaces pesant sur la pérennité des sites de migration via plusieurs critères : le statut de protection, le document de gestion/objectif, le gestionnaire, la maîtrise foncière. ■ Priorisation des sites nécessitant un renforcement foncier, légal ou technique (gestion). 4.2 Assurer la prise en compte de l'enjeu Phragmite aquatique au niveau technique, scientifique et institutionnel Objectif : S'assurer de la prise en compte de l'enjeu Phragmite aquatique dans les documents de gestion des espaces naturels ou dans les stratégies territoriales. ■ Formations ou accompagnements à destination des gestionnaires ou des structures de l'état → Formations/accompagnements techniques (habitats/gestion/baguage). → Formations/ accompagnement théorique sur l'enjeu Phragmite aquatique dans sa globalité (écologie/ menaces/ leviers d'actions). ■ Intégration de l'enjeu Phragmite aquatique dans la SNAP (stratégie nationale des aires protégées). ■ Intégration de l'enjeu Phragmite aquatique dans les stratégies territoriales (ENS/ sites CEN, PNR etc.). ■ Intégration de l'enjeu Phragmite aquatique dans les DOCOB et les FSD ■ Révision des contours de sites N2000, classement de nouveaux sites. ■ Veille sur la prise en compte de l'enjeu Phragmite aquatique dans les plans de gestion de sites à chaque renouvellement de plans de gestion.	
Outils/ moyens mis en œuvre	Formations et rencontres techniques Publication de guides techniques	

Calendrier de réalisation		2023-2027	2027-2032
	Sous action 4.1	Pour les sites de migration identifiés en 2022 en Nord Pas-de-Calais et en Picardie	Pour les nouveaux sites de migration identifiés au cours de l'animation
	Sous action 4.2		
Indicateurs de résultats		Sensibilisation de l'ensemble des acteurs techniques ou institutionnels sur la durée de la déclinaison (sous différents formats à définir) Mention et prise en compte de l'enjeu Phragmite aquatique dans l'ensemble des documents de gestion de sites de présence avérée Prise en compte de l'enjeu Phragmite aquatique dans l'ensemble des DOCOB et dans l'ensemble des procédures d'études d'incidence sur les sites de présence avérée	
Actions associées		ACTION 6 du PNA : Animer la déclinaison régionale du PNA en faveur du Phragmite aquatique et faire le lien avec les autres PRA / déclinaisons de PNA ou programmes de conservation de la nature développés en région HDF	
Pilote de l'action et pilotes associés		CEN HDF, DREAL HDF	
Acteurs associés		Animateurs de DOCOB (PNR CMO, PNR SE, CEN HDF, PNM), structures propriétaires et gestionnaires d'espaces naturels (Conservatoire du littoral, PNM, CD 59, Eden 62, etc.)	

Axe C : Animer et mutualiser les connaissances et les actions de conservation

Objectif 4	Faire connaître l'enjeu Phragmite aquatique en Hauts de France et s'assurer de la cohérence des initiatives régionales	
ACTION n° 5	Valorisation et diffusion des actions de la déclinaison régionale et du PNA au niveau des Hauts-de-France. Information des acteurs concernés par l'enjeu Phragmite aquatique	Priorité 1
Correspondance action PNA	ACTION 7 PNA : Valoriser et diffuser les acquis du PNA	
Description	Objectifs : Mettre en place une circulation fluide et exhaustive des informations et ressources relatives au Phragmite aquatique à l'ensemble des acteurs régionaux ▪ Création et animation d'une liste de diffusion des informations relatives au Phragmite aquatique. ▪ A l'opportunité, tout moyen de communication permettant de valoriser et diffuser les actions du PNA (presse, publications d'actualités du site de l'IRPN, etc.). ▪ Animation d'un COPIL ou COTECH annuel.	
Outils/ moyens mis en œuvre	Création d'une liste de diffusion Utilisation du canal de diffusion de Cap-Ornis baguage pour certains sujets COPIL/COTECH	
Calendrier de réalisation	2022-2026	2026-2031
Indicateurs de résultats	Communication régulière sur les événements et informations relatives au Phragmite aquatique à destination de l'ensemble des acteurs identifiés ou plus particulièrement à destination d'un groupe d'acteurs selon la thématique (bague, travaux, aspect réglementaire etc) 1 COPIL ou COTECH par an	
Actions associées	ACTION 6 du PNA : Animer la déclinaison régionale du PNA en faveur du Phragmite aquatique et faire le lien avec les autres PRA / déclinaisons de PNA ou programmes de conservation de la nature développés en région HDF	
Pilote de l'action et pilotes associés	CEN HDF, DREAL HDF	
Acteurs associés	Cap-Ornis baguage, membres du COPIL	

Axe C : Animer et mutualiser les connaissances et les actions de conservation

Objectif 4	Faire connaître l'enjeu Phragmite aquatique en Hauts de France et s'assurer de la cohérence des initiatives régionales
-------------------	---

ACTION n° 6	Animer la déclinaison régionale du PNA en faveur du Phragmite aquatique et faire le lien avec les autres PRA / déclinaisons de PNA ou programmes de conservation de la nature développés en région HDF	Priorité
Sous Actions	6.1 Animation de la déclinaison régionale HDF du PNA en faveur du Phragmite aquatique	1
	6.2 Articulation de la déclinaison régionale du PNA en faveur du Phragmite aquatique avec d'autres PRA ou déclinaisons régionales de PNA	2
	6.3 Évaluation de la convergence de l'enjeu Phragmite aquatique et de ses habitats avec d'autres enjeux écologiques	1
	6.4 Articulation de la déclinaison régionale du PNA en faveur du Phragmite aquatique avec d'autres programmes de conservation de la nature	1
Correspondance action PNA	ACTION 8 : Animer le PNA et collaborer avec les autres PNA	
Description	6.1 Animation de la déclinaison régionale HDF du PNA en faveur du Phragmite aquatique Objectifs : Décliner le PNA en faveur du Phragmite aquatique période 2022-2031 en Hauts-de-France et s'assurer de la continuité, de la coordination et de la bonne réalisation des actions de la déclinaison auprès des acteurs du territoire ▪ Déclinaison des actions du PNA en actions pour les Hauts de France. ▪ Coordonner les initiatives et les actions régionales. ▪ Initier des dynamiques régionales. ▪ Mise en relation des acteurs régionaux travaillant sur les mêmes thématiques. ▪ Identifier les points bloquants la mise en œuvre de certaines actions. ▪ Identifier les besoins des acteurs régionaux. ▪ Maintenir une dynamique régionale en faveur de l'ACROLA sur la durée du PNA. ▪ Appui technique et scientifique. ▪ Valorisation des initiatives régionales. 6.2 Articulation de la déclinaison régionale du PNA en faveur du Phragmite aquatique avec d'autres PRA ou déclinaisons régionales de PNA ▪ Rencontrer les animateurs de déclinaisons ou de PRA régionaux. ▪ Évaluer les convergences d'enjeux et de pratiques. 6.3 Articulation de la déclinaison régionale du PNA en faveur du Phragmite aquatique avec d'autres programmes de conservation de la nature ▪ Établir des liens entre des programmes existants et l'enjeu Phragmite aquatique → LIFE Anthropofen (restauration de marais tourbeux sur plusieurs sites de présence avérée ou potentiel). → Programmes d'études entomologiques (lien avec l'action 1.1 Etude des ressources alimentaires). → Autres à définir.	

	Objectifs des actions 6.2 et 6.3 : Définir la concordance des autres plans d'action animés en Hauts-de-France, ou programmes de conservation de la nature, avec l'enjeu Phragmite aquatique. Évaluer les synergies d'actions possibles. 6.4 Évaluation de la convergence de l'enjeu Phragmite aquatique et de ses habitats avec d'autres enjeux écologiques Objectifs : Aboutir à une liste d'espèces (animales/végétales) et d'habitats phytosociologiques en lien avec les habitats favorables au Phragmite aquatique. Évaluer la concordance des pratiques de gestion permettant le maintien des faciès d'habitats favorables au Phragmite aquatique avec les espèces et les habitats phytosociologiques identifiés.	
Outils/ moyens mis en œuvre	Rencontres et réunions avec les acteurs identifiés	
Calendrier de réalisation	2022-2026	2026-2031
Indicateurs de résultats	Compte rendu de réunion Document global synthétisant les actions 6.2 à 6.4 (bilans de déclinaison par exemple) Production d'une plaquette de communication synthétisant les actions 6.2 et 6.4 Document spécifique de mise en cohérence de l'enjeu Phragmite aquatique avec d'autres espèces PNA ou PRA : document technique ou plaquette de communication	
Actions associées	Action 3 : Accompagnement des gestionnaires d'espaces naturels Action 5 : Valorisation et diffusion des actions de la déclinaison régionale et du PNA au niveau des HDF. Information des acteurs concernés par l'enjeu Phragmite aquatique	
Pilote de l'action et pilotes associés	CEN HDF, DREAL HDF	
Acteurs associés	Animateurs de déclinaisons de PNA ou de PRA Animateurs de programmes de conservation de la nature Ensemble des structures de gestion et protection de la nature	

BIBLIOGRAPHIE

- Blaize C., Dumeige B., Foucher J., Guyot G., Jiguet F., Latraube F., Ledard M., Le Nevé A., Musseau R. & Povost P., 2015. Bilan technique et financier du Plan National d'Actions en faveur du Phragmite aquatique *Acrocephalus paludicola*, en Nord-Pas-de-Calais. DREAL de Bretagne / Bretagne Vivante-SEPNB. 58p.
- Blaize C., Dumeige B., Foucher J., Guyot G., Jiguet F., Latraube F., Ledard M., Le Nevé A., Musseau R. & Povost P., 2015.. Bilan technique et financier du Plan National d'Actions en faveur du Phragmite aquatique *Acrocephalus paludicola*, en Picardie. DREAL de Bretagne / Bretagne Vivante-SEPNB. 30p.
- Blaize C., Le Nevé A., Dumeige B., Jiguet F., Dugué H., Ledard M., Provost P., Musseau R., Batard R. & Paillette V., 2021. Plan National d'Actions en faveur du Phragmite aquatique *Acrocephalus paludicola* 2022-2031. Ministère de la Transition Ecologique, 60p.
- Cheyrezy T. & Coquel L., 2012 – Plan national d’actions Phragmite aquatique. Déclinaison Nord Pas-de-Calais.
- Commecy X. 2011 - A la recherche des Phragmites aquatiques *Acrocephalus paludicola* dans le département de la Somme. Résultats de la fin d’été 2011.
- Commecy X. 2012 - A la recherche des Phragmites aquatiques *Acrocephalus paludicola* dans le département de la Somme. Résultats de la fin d’été 2012.
- Commecy X. 2013 - A la recherche des Phragmites aquatiques *Acrocephalus paludicola* dans le département de la Somme. Résultats de la fin d’été 2013.
- Commecy X. 2014 - A la recherche des Phragmites aquatiques *Acrocephalus paludicola* dans le département de la Somme. Résultats de la fin d’été 2014.
- Commecy X. 2015 - A la recherche des Phragmites aquatiques *Acrocephalus paludicola* dans le département de la Somme. Résultats de la fin d’été 2015.
- Commecy X. 2016 - A la recherche des Phragmites aquatiques *Acrocephalus paludicola* dans le département de la Somme. Résultats de la fin d’été 2016.
- Hemery D., Deyme B. et Blaize C., 2018 - Les habitats favorables au Phragmite aquatique en France. Bretagne Vivante/DREAL Bretagne. 16p.
- Jiguet F., Dehorter O., Gonin J., Latraube F., Le Nevé A. & Provost P., 2012 – Connaissance de la migration du Phragmite aquatique en France : méthodologie de suivi scientifique et réglementation ; version de juillet 2012. CRBPO, Bretagne Vivante – SEPNB, LPO. 13 p.
- Le Nevé A., Bargain B., Provost P. & Latraube F., 2009- Le phragmite aquatique *Acrocephalus paludicola*; Plannational d’actions 2010–2014. Ministère de l’Écologie, de l’Énergie, du Développement durable et de la Mer, Direction régionale de l’Environnement Bretagne, Bretagne Vivante–SEPNB. 177p.
- Le Nevé A., 2011 – Plan national d’action du Phragmite aquatique. Guide pour la réalisation du diagnostic de site. Bretagne Vivante–SEPNB. 12 p.

ANNEXE I : Liste des sites de présence avérée et de présence potentielle en Hauts de France

Tableau 1: Bilan des connaissances des sites de présence dans les départements du Nord et du Pas de Calais

Sources : Cheyrezy et Coquel, 2012, Le Nevé et al. 2009, Cap-Ornis baguage com. pers.2012 et 2021-2023, Eden 62 2020-2023

Département	Nom du site	Communes	Priorité de baguage défini en 2012	Date de découverte et modalité	Dernière date d'observation
-------------	-------------	----------	------------------------------------	--------------------------------	-----------------------------

Sites de présence avérée connus sur les départements du Nord et du Pas -de-Calais de 1980 à 2012

Pas-de-Calais	Bassins de Pont d'Ardres et des Attaques	Pont d'Ardres, Les Attaques		à vue	
Pas-de-Calais	Marais de Wissant	Wissant, Tardinghem		1989 : baguage	2012 : baguage
Pas-de-Calais et Nord	Réserve naturelle nationale des étangs du Romelaère - Clémingue	Saint-Omer, Clairmarais, Nieurlet		1999 : baguage	2018 : baguage
	Réserve naturelle nationale des étangs du Romelaère - Woestelandt			2014 : baguage	2018 : baguage
Pas-de-Calais et Nord	Clairmarais – La Canarderie	Clairmarais, Saint Omer		2010 : baguage	2012 : baguage
Pas-de-Calais	Réserve Biologique de la Côte d'Opale	Merlimont		2003 : baguage	2018 : baguage
Nord	Site des cinq tailles	Thumeries, La Neuville		2006 : baguage	2022 : baguage
Pas-de-Calais	Bassins de décantation de Boiry-Sainte-Rictrude	Boiry-Sainte-Rictrude		2007 : baguage	2007 : baguage
Pas-de-Calais	Espace naturel du 9/9bis – Bois des Hautois – Terril 110	Oignies, Dourges, Hénin-Beaumont		2008 : baguage	2020 : baguage
Pas-de-Calais	Marais de Guînes	Guînes		2009 : baguage	2022 : baguage
Pas-de-Calais	Marais de Balançon	Airon-Notre-Dame, Airon-Saint-Vaast, Cucq, Merlimont, Rang-du-Fliers, Saint-Aubin, Saint-Josse.		2011 : baguage	2011 : baguage
Pas-de-Calais	Dunes de Slack	Wimereux, Ambleteuse		2007 : baguage	2018 : baguage
Pas-de-Calais	Réserve Naturelle Nationale de Baie de Canche	Etaples, Camiers, Lefaux		2008 : baguage	2010 : baguage
Pas-de-Calais	Dunes de Berck	Berck-sur-mer		2012 : baguage	2012 : baguage
Nord	Marais de Sonnevile	Wandignies-Hamage		2012 : baguage	2013 : baguage

Sites de présence avérée découverts sur la durée de la déclinaison du PNA I

Pas-de-Calais	Marais de Cucq-Villiers	Cucq, Saint-Josse	1b	2020 : baguage	2020 : baguage
Pas de Calais	Ferme du Zuidbrouck	Clairmarais		2013 : baguage	2020 : baguage
Nord	Réserve Naturelle Régionale du pré des Nonettes	Marchiennes		2014 : baguage	2014 : baguage
Nord	Étang de Chabaud Latour (lieu-dit la Canarderie hors espace ENS)	Condé-sur-l'Escaut, Saint-Aybert	2b	2015 : baguage	2015 : baguage
Nord	Tourbière de Vred	Vred		2017 : baguage	2018 : baguage

Département	Nom du site	Communes	Priorité de baguage défini en 2012	Date de découverte et modalité	Dernière date d'observation
Pas-de-Calais	Le Grand Bagard	Clairmarais	2b	2022 : baguage	2022 : baguage
Pas-de-Calais	Estuaire de la Slack	Ambleteuse	1b	2022 : à vue	2022 : à vue
Nord	Val Joly	Eppe Sauvage		2022 : à vue	2022 : à vue
Pas-de-Calais	Les Pâtorettes	Saint Omer/ Salperwick		2023 : baguage	2023 : baguage

Tableau 1 : sites de présence potentielle en Nord et Pas-de-Calais

Sources : Le Nevé et al. 2009, Cheyrezy et Coquel, 2012, Cap Hornis baguage com. pers. 2020, Dehorter et CRBPO 2020 Dép.

Département	Nom du site	Priorité de baguage défini en 2012	Commentaire	Numéro d'identification cartographique (Cf Annexe 2)
-------------	-------------	------------------------------------	-------------	--

Sites de présence potentielle

Pas-de-Calais	Marais de Roussent	1a		6
Nord	Salines de Fort-Mardyck	1a		4
Nord	Lac des moères	1a		2
Nord	Lac de Tétéghem	1a		3
Pas-de-Calais	Prairies de la ferme aux trois sapins	1b		1
Pas-de-Calais	Calais (proche lieu-dit le Virval)	1b		7
Pas-de-Calais	Autres secteurs de la Baie de Canche	1b		21
Pas-de-Calais	Basse vallée de l'Authie	1b		22
Pas-de-Calais	Estuaire de la Canche	1b		20
Pas-de-Calais	Estuaire de l'Authie	1b		19
Pas-de-Calais	Marais de Slack	1b		10
Pas-de-Calais	Terril du 6 de Bruay-la-Buissière	2a		8
Pas-de-Calais	Marais de Cambrin	2a		11
Pas-de-Calais	Domaine de Bellenville	2a	Baguage en 2022 sans capture	9
Nord	Marais de la Marque	2a	Baguage en 2011 sans capture	14
Nord	Etang d'Amaury	2a		15
Nord	Terril Sainte-Marie	2a		18
Nord	Argillère de l'Aa	2b		16
Pas-de-Calais	Marais de la Commandance	2b		12
Pas-de-Calais	Bassins de Brebières	2b		5
Pas-de-Calais	Autres secteurs du marais audomarois	2b		13
Nord	Grande Synthe (Prédembourg)	/ site non identifié en 2012	Baguage en 2017 sans capture	17
Pas-de-Calais	Marais de Tigny	/ site non identifié en 2012		63

Tableau 1 : Liste des sites de présence avérée et potentielle pour l'ex région Picardie

Sources : Le Nevé et al. 2009, Dehorter et CRBPO 2020 Dép., M. Datin com.pers. 2020, X. Combecy com.pers. 2020, B. Blondel com. pers.2021, T. Guillebot De Nerville com. pers. 2021, G. Meire com. pers. 2021, D. Adam com. pers. 2021

Sites de présence avérée

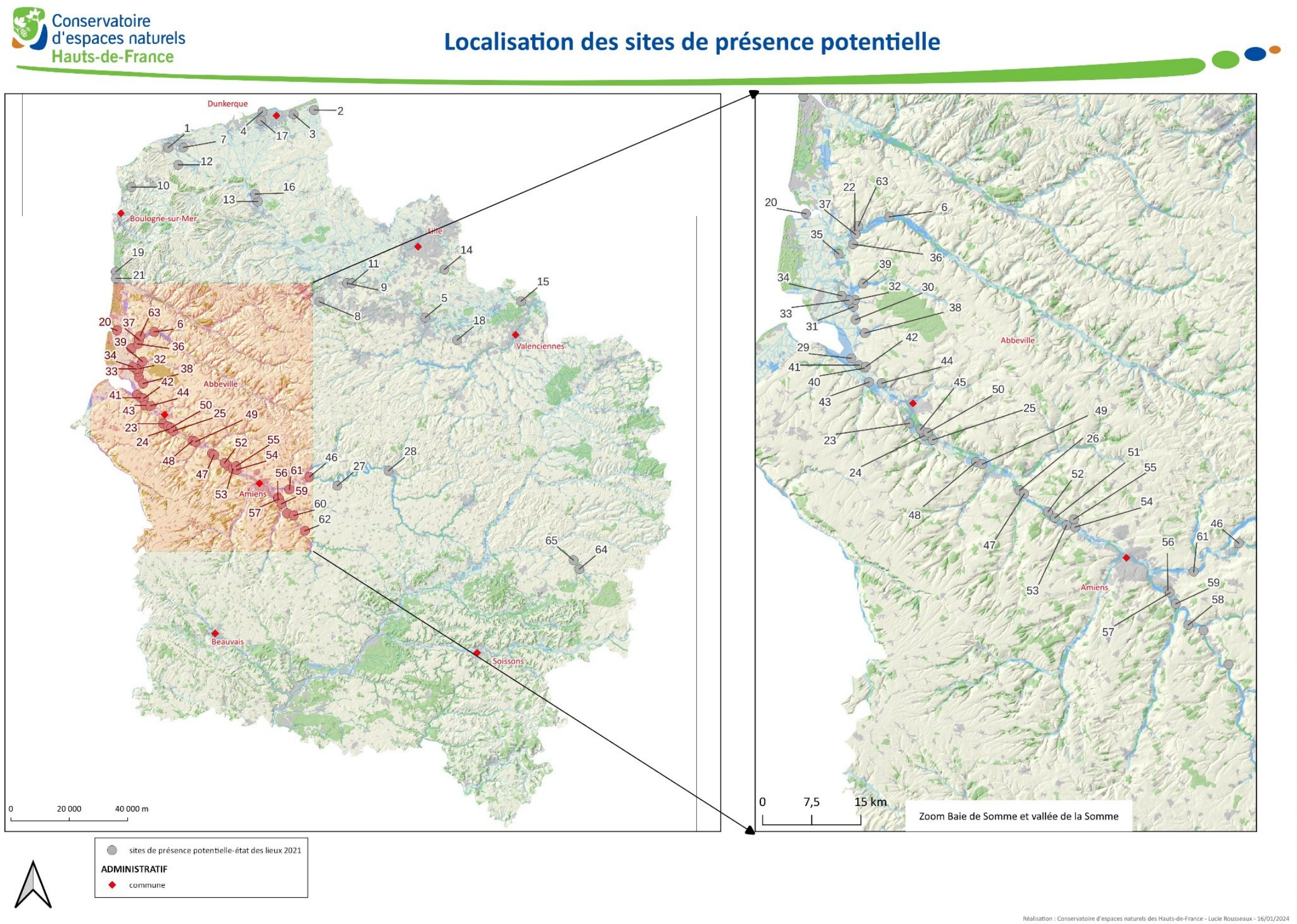
Département	Nom du site	Date découverte et modalité	Date dernière observation et modalité
Somme	RNN Baie de Somme		
	Zone parc du Marquenterre	2011 baguage	2011 baguage
	Zone anse Bidard, marais banc d'Ilette	2003 baguage	2014 baguage
Somme	La renclôture Elluin	2005 baguage	2023 baguage
Somme	Le Hâble d'Ault - pointe d'Offoy	1989 baguage	2022 baguage
Oise	Marais de Sacy	2019 baguage	2023 baguage

Sites de présence potentielle

Département	Nom du site	Prospections	Commentaire	Numéro d'identification cartographique (Cf Annexe 2)
Aisne	RNR de Vesles et Caumont			65
Aisne	Marais de la Souche			64
Somme	Marais communaux de Mareuil-Caubert			23
Somme	La Lourde-Queue			24
Somme	Le Marais communal d'Eaucourt-sur-Somme			25
Somme	Le Marais des Cavins			26
Somme	Le Marais communal de Morcourt			27
Somme	Le Marais de Halles			28
Somme	Prairie Beauvisage			29
Somme	Marais de Ponthoile			30
Somme	Marais de Romaine			31
Somme	Marais de Neuville			32
Somme	Marais du Domaine			33
Somme	Marais de Rue			34
Somme	Marais de Quend Villers			35
Somme	Marais du Pende	Prospections menées sans résultats	Intégration du thème ACROLA au sein d'un autre protocole	36
Somme	Marais de Fresne			37
Somme	Marais de Sailly Bray	Prospections menées sans résultats	Intégration du thème ACROLA au sein d'un autre protocole	38
Somme	Vallée de la Maye			39
Somme	3eme renclôture			40
Somme	5eme renclôture			41
Somme	6eme renclôture			42
Somme	RCFS de Grand Laviers			44
Somme	Les Marais d'Epagne-Epagnette			45
Somme	Les Etangs de la Barette			46
Somme	Le Marais du Château			47
Somme	Le Marais des communes			48
Somme	Les Prés à pions			49
Somme	Le marais de la Chaussée	Prospections menées sans résultats en 2016	Intégration du thème ACROLA au sein d'un autre protocole	51
Somme	Le marais de Belloy sur Somme	Prospections menées sans résultats en 2013		52
Somme	Le marais de Picquigny			53
Somme	Le marais de Tirancourt	Prospections menées sans	Intégration du thème	54

		résultats en 2016	ACROLA au sein d'un autre protocole	
Somme	La vallée d'Acon			55
Somme	RNN- L'étang Saint-Ladre	Prospections menées sans résultats en 2013	Intégration du thème ACROLA au sein d'un autre protocole	56
Somme	Les étangs Saint-Nicolas	Prospections menées sans résultats en 2013		57
Somme	Le marais de Hailles			58
Somme	Le Marais à Scier	Prospections menées sans résultats en 2013	Intégration du thème ACROLA au sein d'un autre protocole	59
Somme	Les marais communaux de Thennes			60
Somme	Le Grand marais de la Queue			61
Somme	Le marais de Génonville			62

ANNEXE II : Cartographie des sites de présence potentielle dans les Hauts-de-France



JANVIER 2024

Maîtrise d'ouvrage : Direction régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Hauts-de- France, avec l'appui du Ministère de la transition écologique.

Rédaction : Filippa Fanny, Kotwica Guillaume et Rousseaux Lucie

Coordination : Rousseaux Lucie

Comité de rédaction : Benjamin BLONDEL (Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard), Frédéric CALOIN (GON / Cap-Ornis Baguage), Xavier COMMECY (Picardie Nature), Charlotte DEBRABANT (Eden 62), Xavier GRUWIER (Eden 62), Julien LAIGNEL (Cap-Ornis baguage), Loïc LEDUCQ (Cap-Ornis-baguage / CPIE Chaîne des Terrils), Mathieu LORTHIOIS (PNR Cap et marais d'Opale), Julien MASQUELIER (PNR Scarpe-Escaut).

Crédit photo couverture : Phragmite aquatique CEN HDF, 2011 / Ferme du Zuidbrouck, M. Lorthiois, 2020